

INFO COVID-19 RÉGION 09

CISSS de la Côte-Nord

INFO COVID-19 | numéro 2 | 3 avril 2020

CAS POSITIFS CONFIRMÉS

COVID-19

3 avril 2020 - 13 h

Côte-Nord : 47

Québec : 6 101

Canada : 11 747

Remerciements aux travailleurs des services sociaux

1

Distanciation physique entre les travailleurs

2

Mesures pour les personnes atteintes de la COVID-19

2

Informations aux employés

3

Informations à la population

4

Documentation et plateformes d'information

5

LES TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX : DES TRAVAILLEURS ESSENTIELS!



#angegardienreseau

Nous souhaitons profiter de cette tribune pour souligner le rôle essentiel des travailleurs des services sociaux en ces temps exceptionnels.

Le travail et l'aide que vous apportez, tant à la société qu'aux employés de notre réseau, c'est crucial en ce moment.

Nous souhaitons exprimer nos plus sincères remerciements à tous les travailleurs des services sociaux qui prennent soin de ceux qui en ont besoin, et ce, dans tous les domaines : services sociaux généraux, santé mentale, déficience, jeunesse, dépendance, itinérance et bien d'autres.

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 demande énormément d'efforts d'adaptation et de redéfinition des priorités dans le but de protéger la santé populationnelle. Les mesures de

protection et les restrictions sont rehaussées, et notre bien-être peut en être affecté. Si vous ou un membre de votre famille en a besoin, la ligne téléphonique de notre Programme d'aide aux employés et à la famille est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 : 1 800 361-2433.

La mobilisation de tout le réseau est essentielle. Vous faites la différence, vous faites partie des **anges gardiens**.

Merci à tout le personnel et les médecins du CISSS de la Côte-Nord pour votre travail acharné et votre dévouement indéfectible!

Denis Miousse,
Président du conseil d'administration

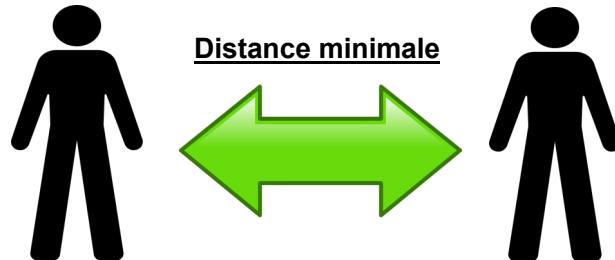
Marc Fortin,
Président-directeur général

DISTANCIATION PHYSIQUE ENTRE LES TRAVAILLEURS

Voici quelques consignes de sécurité lorsque vous êtes au travail. Il est important de respecter une **distance de 2 mètres** entre les individus :

- Saluer sans se serrer la main, éviter les accolades.
 - Aménager les lieux pour avoir le plus de distance possible entre les postes de travail ainsi que dans la salle de collation/dîner (laisser un siège libre entre chaque personne).
 - Ne pas échanger : tasses, verres, assiettes, ustensiles.
 - Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
 - Retirer les documents/revues des aires communes.
 - Éviter de partager des objets (crayons, téléphones).
 - Limiter les sorties et les déplacements au strict nécessaire (à l'intérieur et à l'extérieur du centre de soins).

Dans un contexte de services essentiels où certains postes de département sont petits et où des professionnels, médecins et employés ont à travailler en équipe, il peut être parfois difficile de respecter cette mesure. Le lavage des mains demeure le meilleur moyen de protection ainsi que le port d'un masque de procédure si une personne présente des symptômes d'allures grippaux (SAG). Certains milieux proscriivent la présence de personnel présentant des SAG.



UN MOT D'ENCOURAGEMENT DU DR DONALD AUBIN, DIRECTEUR RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE PAR INTÉRIM

D^r Aubin souhaitait s'adresser à l'ensemble du personnel pour encourager et mobiliser les troupes en ces temps difficiles. Pour écouter son témoignage :

- **Appareils mobiles** (via Facebook) : <https://www.facebook.com/cisss.cotenord/videos/3310237708988245/>
 - **Postes de travail** (via intranet) : http://cissscotenord.intranet.reg09.rtss.qc.ca/accueil/nouvelles/news/un-petit-mot-dencouragement-du-dr-donald-aubin-directeur-de-sante-publique-regional/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=News&tx_news_pi1%5Btx_news_pi1%5BcHash%5D=11111111111111111111111111111111



MESURES POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE LA COVID-19



RESTEZ À LA MAISON

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE, à la garderie ni dans aucun endroit public (exemple : magasin).
 - N'empruntez pas les transports publics.
 - Si vous n'avez pas d'aide pour faire votre épicerie ou aller chercher vos médicaments, vous pouvez utiliser les services de livraison à domicile de l'épicerie ou la pharmacie et évitez le contact à moins de 2 mètres avec le livreur. Évitez de payer en argent comptant ou par chèque.
 - N'accueillez pas de visiteurs à la maison.
 - Si vous habitez avec d'autres personnes qui n'ont pas la COVID-19 :
 - * Demeurez seul dans une pièce de la maison le plus souvent possible.
 - * Mangez et dormez seul dans une pièce de la maison.
 - * Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est réservée. Sinon, désinfectez-la après chaque utilisation.
 - * Évitez le plus possible d'être en contact avec les autres personnes de la maison. Si c'est impossible, gardez une distance d'au moins 2 mètres (la largeur de 2 bras) entre vous et les autres. Vous pouvez aussi porter un masque si vous en avez.
 - Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).
 - Ne vous présentez pas dans une clinique médicale ou un hôpital sans avoir téléphoné avant afin de les informer que vous êtes atteint de la COVID-19.
 - Si vous devez vous rendre à l'urgence, signalez le 911 avant et dites que vous êtes atteint de la COVID-19.

Pour plus d'information, consultez les consignes complètes.

INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS

TROIS LIGNES TÉLÉPHONIQUES COVID-19

Ligne de la santé publique

1 833 390-0625 (secteur de Caniapiscau :
418 287-3280, poste 712200)

Suivi des cas et la gestion des contacts étroits et service de réponses aux diverses questions générales pour les professionnels de la santé et les partenaires du CISSS (organismes communautaires, municipalités, services de police, etc.). 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h.

Ligne provinciale COVID-19

1 877 644-4545
418 287-5461, option 2 (Caniapiscau)

Questions sur la COVID-19, références pour rendez-vous de dépistage et accessible pour toute la population. 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Ligne RH (ressources humaines)

1 833 755 0668

Questions en lien avec les conditions de travail et la pratique au CISSS de la Côte-Nord et s'adresse aux employés, aux professionnels et aux médecins. 7 jours sur 7, de 6 h à 22 h.

RÉCUPÉRATION DES MASQUES N95

Les utilisateurs de masques N95 doivent déposer leurs masques utilisés dans les bacs prévus à cet effet sur les départements. Ces bacs sont identifiés pour vous permettre de disposer de vos masques. Le ministère de

COVID-19
LIGNE SANTÉ PUBLIQUE

1 833 390-0625

RÉSERVÉE AU PERSONNEL ET AUX PARTENAIRES

Québec

la Santé et des Services sociaux travaille actuellement à trouver une solution pour la désinfection des masques N95, il est donc essentiel de les récupérer à cette fin.

FORMATION INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

La formation sur l'intervention psychosociale dans un contexte de sécurité civile vous permettra de mieux comprendre l'intervention, les rôles et responsabilités de chacun. D'une durée de 2 heures 30 minutes, elle est disponible sur l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA) : <https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>.

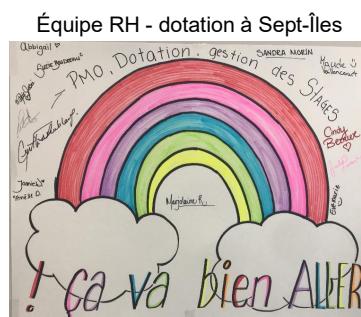
Les personnes qui offrent des services psychosociaux sont invitées à la compléter d'ici le 17 avril 2020.

TÉLÉTRAVAIL

Chaque direction a été récemment interpellée afin de fournir à la Direction des ressources informationnelles la liste des employés devant être installés en télétravail dans le cas de la crise COVID-19. Pour toute nouvelle demande de télétravail, vous devez demander à votre chef de service de faire parvenir votre nom à votre directeur avec les informations nécessaires. Pour en savoir plus sur la procédure de démarrage du télétravail, consultez la section « [télétravail](#) » dans l'intranet.

Publiez une photo sur notre publication Facebook!

Vous êtes invités à publier une photo en commentaire sur notre publication Facebook sur le groupe « Personnel du CISSS de la Côte-Nord » afin de démontrer votre engagement et votre solidarité en ces temps difficiles. Si vous ne l'êtes pas encore, nous vous invitons à vous abonner! N'oubliez pas de demeurer à 2 mètres de distance les uns des autres et d'éviter les rassemblements. Nous publierons les photos chaque semaine dans l'INFO COVID-19.



Équipe DPJ à Sept-Îles

INFORMATIONS À LA POPULATION

LIGNE INFO-COVID

1 877 644-4545

POUR TOUTE QUESTION SUR LE COVID-19

Québec

PRIORISATION DES DÉPISTAGES

P1 : Les patients hospitalisés et ceux qui se présentent à l'urgence qui ont un diagnostic clinique ou radiologique compatible avec la COVID-19.

P2 : Les professionnels de la santé symptomatiques en contact direct avec les patients, incluant les ambulanciers.

P3 : Les résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et de résidences privées pour aînés symptomatiques ou exposés dans leur milieu de vie à une situation d'éclosion (au moins deux cas) ou de décès inattendu avec une cause respiratoire infectieuse suspectée.

P4 : Les personnes symptomatiques vivant en région éloignée, dans une communauté isolée ou issue des Premières Nations/Inuits, qui ont un accès limité à un hôpital.

P5 : Les premiers répondants ou les travailleurs du système de sécurité publique symptomatiques et les autres travailleurs fournissant des services essentiels.

P6 : Certaines personnes symptomatiques de la communauté, sur recommandation directe du directeur de santé publique.

ACCÈS LIMITÉ À LA CÔTE-NORD

Jusqu'au 13 avril, l'accès à la région est limité uniquement aux résidents permanents de la Côte-Nord et aux travailleurs des secteurs essentiels et il y a des points de contrôle (Tadoussac, Sacré-Cœur, aéroports de Baie-Comeau et Sept-Îles, Moisie, Blanc-Sablon, frontière du Labrador, traversiers Baie-Comeau, Godbout et Blanc-Sablon). Une zone de sensibilisation et de protection de la population est située à l'est de Kegaska.

À ces points de contrôle, les policiers limitent les entrées et sorties et autorisent seulement les résidents permanents de la Côte-Nord et les travailleurs des services essentiels. Il est fortement conseillé aux travailleurs des services essentiels voyageant d'une région à l'autre d'avoir en leur possession une carte d'employé ou une attestation de l'employeur.

CONTACT AVEC LES PROCHES EN MILIEU DE VIE

Des ordinateurs portables ainsi que des tablettes ont été achetés pour permettre aux jeunes hébergés en centres de réadaptation ou en famille d'accueil et aux résidents de tous les CHSLD d'avoir des contacts visuels avec leurs proches. Les contacts téléphoniques et visuels seront faits en alternance selon des horaires établis. Tous les équipements sont configurés afin d'assurer des communications confidentielles.

FERMETURE DE COMMERCES

Tous les dimanches, des commerces offrant des services essentiels seront fermés, dont les épiceries (à l'exception des dépanneurs, stations-services et pharmacie).

JE BENEVOLE.CA

Vous voulez être actifs face à la pandémie et contribuer? Vous pouvez vous impliquer et faire la différence. La plateforme jebenevole.ca a été créée pour jumeler les organismes en manque de ressources aux gens qui ont du temps à offrir. Impliquez-vous pour aider la Côte-Nord à travers la crise du coronavirus en vous engageant auprès d'organismes communautaires près de chez vous! Inscrivez-vous [ici!](#)



ON RESTE À LA MAISON ET ON SAUVE DES VIES!



Québec.ca/coronavirus
418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

DOCUMENTATION DU RSSS

GUIDE AUTOSOINS

- [Guide autosoins COVID-19](#)

SANTÉ MENTALE, DÉPENDANCE ET ITINÉRANCE

- [Stress, anxiété et déprime liés au contexte de pandémie](#)
- [Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie](#)
- [Je suis en deuil d'une ou de personnes chères en raison de la pandémie](#)
- [Conseil et mesures préventives pour les utilisateurs de drogues et personnes itinérantes](#)
- [Pour un usage de substances à moindre risque dans le cadre de la pandémie de COVID-19](#)



PROTOCOLES ET CONSIGNES (À JOUR EN CONTINU)

- [Outil d'évaluation - triage à l'urgence](#)
- [Protocole ministériel préhospitalier](#)
- [Définition nationale des cas provisoires](#)

COMMUNICATIONS EN INNU ET INFORMATIONS AUX AUTOCHTONES

- [On reste à la maison et on sauve des vies!](#)
- [Reste à la maison - 5 mesures](#)
- [Gardez vos distances](#)
- [Informations pour les communautés autochtones](#)

FOIRE AUX QUESTIONS

- [Réponses aux questions sur la COVID-19](#)

PLATEFORMES D'INFORMATION

Site Web du Gouvernement québécois

Section COVID-19 pour la population : <https://www.quebec.ca/sante/problems-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Site Web du MSSS

Section COVID-19 pour les professionnels de la santé et des services sociaux : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Site Web du CISSS de la Côte-Nord

Pour tout savoir sur les informations régionales en lien avec la COVID-19 : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>

Intranet

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours au CISSS de la Côte-Nord, les recommandations en vigueur et les directives et consignes mises en place : <http://cissscotenord.intranet.reg09.rtss.qc.ca/directions/soins-infirmiers/prevention-et-controle-des-infections-pci/coronavirus/>

Facebook

[Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord](#) (page publique accessible à tous)
[Personnel du CISSS de la Côte-Nord](#) (groupe fermé et destiné au personnel et aux médecins)

Programme d'aide aux employés et à la famille
1 800 361-2433

